



BELGAQUA

**PRESCRIPTIONS POUR LA PROTECTION D'INSTALLATIONS ET APPAREILS
POUR USAGE NON DOMESTIQUE**

FEUILLE DE
TRAVAIL
06-000-020

Général

CREATION
29/04/2020

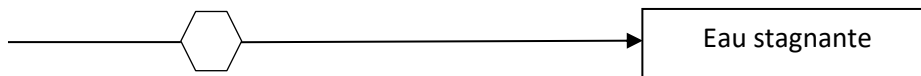
Canalisations avec eau stagnante

REVISION

Description

Ceci concerne des conduites dont le contenu n'est pas renouvelé régulièrement (directive : 7 jours). Ceci concerne entre autres l'eau dans des canalisations d'incendie, les conduites non utilisées (bras mort), etc.

Schéma de principe



Analyse du risque

Siphonnage du contenu (cat. 2)

Mode de contamination

Siphonnage

Grille d'installation

	Catégorie de fluide				
Pression	1	2	3	4	5
p = atm		x			
p > atm					

Protection suivant NBN EN 1717

AA-AB-AC-AD-AF-AG-BA-CA-EA-EC-HA-HD-LB

Protection admise par BELGAQUA

Protection minimale recommandée BELGAQUA

EA

Commentaire BELGAQUA

- L'application en aval de la conduite peut nécessiter une protection plus élevée
- La protection doit être placée au début de la partie de la conduite avec l'eau stagnante.
- Si la protection nécessaire ne peut pas être placée à cause de raisons structurelles, il est obligatoire de rincer la conduite au moins tous les 7 jours.
- Protection d'un tuyau d'incendie : voir feuille de travail 01-014-001.